



Le Réseau des Avocats
Camerounais
Contre
La peine de mort

ECPM

62bis avenue Parmentier
75011 Paris - France

Tel : +33 1 57 63 03 57

Fax : + 33 1 80 87 70 46

Email : ecpm@ecpm.org

www.ecpm.org

CONTACTS PRESSE

Maître Nestor Toko,

Responsable de l'équipe
d'enquêteurs,
Président du RACOPEM

+237 678 80 04 64

nestor.toko@yahoo.fr

Adèle Martignon,

Chargée de
communication, ECPM

+33 1 80 87 70 56

amartignon@ecpm.org

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Yaoundé, Cameroun, 25 juin 2019

L'association ECPM et le Racopem publient la première mission d'enquête sur les conditions de détention des personnes condamnées à mort au Cameroun

Le rapport « Condamnés à l'oubli. Mission d'enquête dans les couloirs de la mort au Cameroun » dont le lancement officiel s'est effectué le 21 juin au sein de Délégation de l'Union européenne de Yaoundé au Cameroun, est le fruit d'une mission d'enquête inédite, menée de mai à octobre 2018 au sein de cinq prisons camerounaises par le Réseau des avocats camerounais contre la peine de mort (Racopem) et l'association ECPM (Ensemble contre la peine de mort).

L'enquête, dirigée par Maître Nestor Toko, Président du Racopem et avocat au Barreau du Cameroun, et rédigé par Carole Berrih, directrice de Synergies Coopération, dresse une analyse objective, à la fois historique, judiciaire et de terrain, de l'application de la peine de mort dans ce pays d'Afrique centrale dans lequel il n'existe que très peu d'informations sur ce sujet.

Quarante-neuf recommandations concrètes sont formulées, en vue d'initier un dialogue constructif avec les autorités locales et les représentants de la société civile dans les mois à venir. « Cette enquête se veut un outil d'aide à la décision pour les acteurs politiques et judiciaires, afin de porter un certain nombre d'améliorations et de changements » précise Raphaël Chenuil-Hazan, Directeur général d'ECPM.

Pour accompagner le lancement officiel du rapport, ECPM organisait les 20 et 22 juin un rendez-vous parlementaire et une conférence nationale à Yaoundé.

RAPPEL DES FAITS

Le Cameroun observe un moratoire de fait depuis 1997, mais les tribunaux camerounais continuent d'y prononcer fréquemment la peine de mort, surtout depuis l'entrée en vigueur de la loi antiterroriste en 2014 visant à lutter contre Boko Haram dans l'Extrême-Nord. Il est aujourd'hui l'un des pays d'Afrique francophone qui compte le plus grand nombre de condamnés à mort (330 personnes recensées en novembre 2018, selon le Racopem).

À PROPOS

ECPM est l'association francophone de référence de **lutte pour l'abolition universelle de la peine de mort** depuis 2000. Elle a débuté ses actions au Cameroun en 2010 avec l'association Droits et Paix, avec qui elle coordonne depuis 2017 le projet « Accompagner les parlementaires, les institutions nationales et les organisations de la société civile » (co-financé par l'Union européenne et la Norvège), qui met en avant le travail du Réseau des avocats camerounais contre la peine de mort (**RACOPEM**, créé le 2 juillet 2015).

Ce rapport s'inscrit dans le développement d'un travail de recherche appliquée qui prend la forme de missions d'enquêtes. À ce jour, ECPM a effectué des missions d'enquêtes aux États-Unis, au Burundi, en République démocratique du Congo, au Rwanda, au Maroc et en Tunisie, et publie en 2019 deux autres rapports en Mauritanie et au Liban.

